

SEANCE DU 2 AVRIL 2001

COMPTE RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des
Collectivités Territoriales.*

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

**N°1 - Délibération du CM autorisant le Maire à réquisitionner le comptable en vue
du règlement des salaires des agents en situation précaire.**

**N°2 - Délibération portant fixation et modification de la commission d'appel
d'offres et d'adjudication.**

**N°3 - Délibération du CM portant cession de deux Véhicules et acquisition de deux
nouveaux véhicules.**

Pointe-Noire, le 2 avril 2001

Le Maire,

Félix DESPLAN